



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

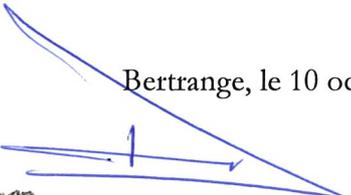
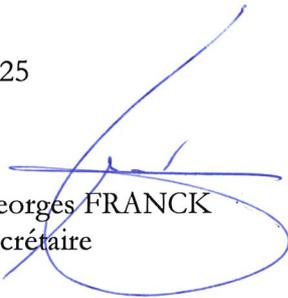
Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/2937/188 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 du Ministre du Travail, à savoir

la société DIMEX LUX NEGOCE s.à.r.l. a été autorisée à exploiter un élévateur à fourches de la marque FENWICK, type H25T-02, numéro de construction 315G091377725 à Bertrange.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

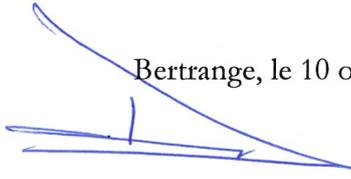
Bertrange, le 10 octobre 2025

 Commune de BERTRANGE	 Youri DE SMET Bourgmestre	 Georges FRANCK Secrétaire
---	--	---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 10 octobre 2025

 Commune de BERTRANGE	 Youri DE SMET Bourgmestre	 Georges FRANCK Secrétaire
---	--	---